



INSTRUCTIONS DE COURSE

Interligue Alsacienne Micros Osiris

Le 11 et 12 Avril 2026

Base nautique de Plobsheim

AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **sous le chapiteau**.
- 3.2 Le PC course est situé **sous le chapiteau**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club House.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nombre de courses prévues	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
11/04/2026	TOUTES	5	14H30
12/05/2026	TOUTES	5	10H30

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après **16h30**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

- Micro : **Pavillon Micro**
- Osiris habitable **Pavillon Q jaune**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est le plan d'eau Plobsheim

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours de type trapèze sont décrits en ANNEXE PARCOURS en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les pavillons de classe, envoyés au signal d'avertissement.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Marque de changement de parcours	Arrivée
Deux Bateaux arborant un pavillon orange	Bouées cylindriques blanches siglées ACAL avec logo	Bouée cylindrique blanche siglée ACAL avec logo et cerclée de noir	Bouée cylindrique blanche siglée ACAL avec logo et cerclée de bleu

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Dans le cas d'un parcours « banane » (parcours 3 ou 4), si un changement de parcours est fait sur la marque 1 au vent, la marque 2 de dégagement ne sera pas remouillée, les bateaux rejoindront directement la prochaine marque sous le vent depuis la nouvelle marque.1

13.2 Le manque éventuel d'application d'un changement de parcours ne pourra pas constituer motif de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes **les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite du 1er bateau pour passer la marque 1
Toutes	50 minutes	75 minutes	20 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **sous le chapiteau**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le **Club house**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Deux** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard **30 minutes** avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 **[DP] [NP] chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un Flamme ou un pavillon ACAL jaune et bleu. Pour le bateau JURY, pavillon JURY.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une rubalise attachée de façon visible.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - une VHF
 - un couteau
 - une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - un bout de remorquage flottant de 10 mm de diamètre et de 15 m de long
 - un dispositif de coupe-circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
 - Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
 - Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. PRIX

Des prix seront distribués : coupes et lots divers

Arbitres désignés :


Président du Comité de Course	VANDER-TAELEM Jean Marie
Président du Jury	DELAUNOIS Baudouin
Juge	MEYER Mathias
Comité de Course Adjoint	GROS Jean Pierre
	FERNANDEZ Philippe
	RAVIGNON Davy
	ROUYER Cyril
Secrétaire du Comité	HAERTEL Anny
Résultat	CARTERON Marie Pierre

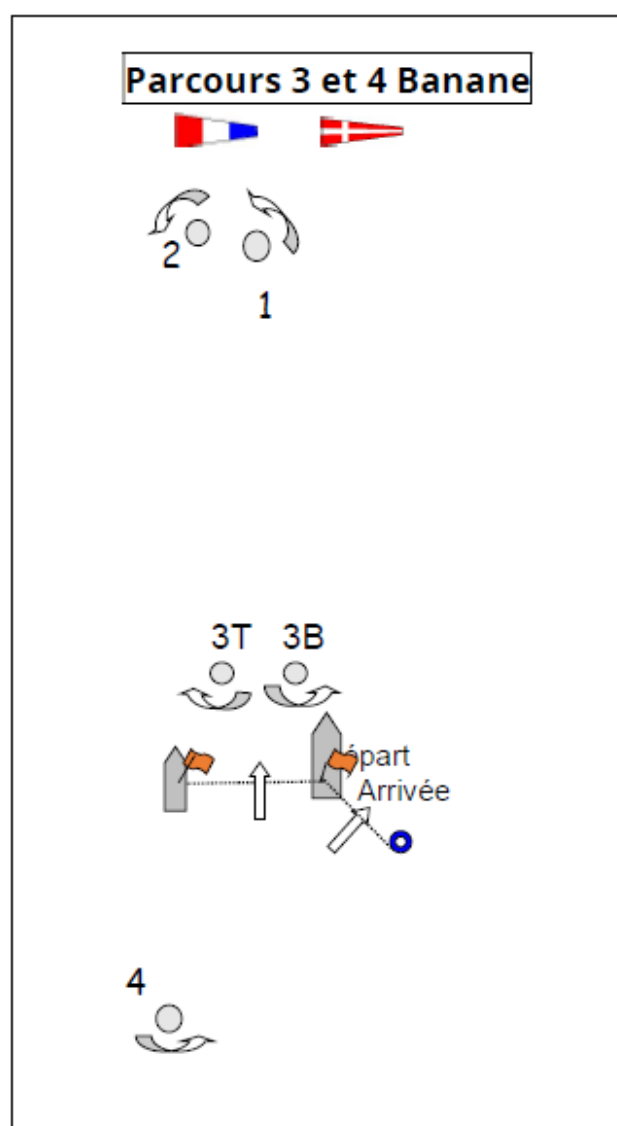
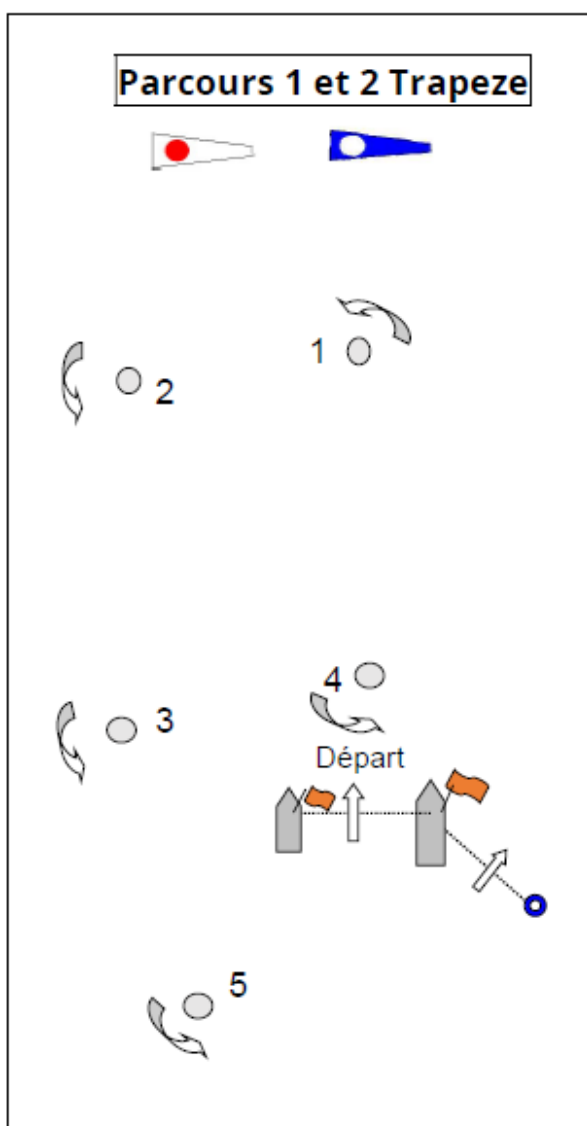
ANNEXE PARCOURS

Parcours 1: Flamme N° 1  Départ : 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 - Arrivée

Parcours 2: Flamme N°2  Départ : 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

Parcours 3: Flamme N°3  Départ – 1 – 2 – Porte 3 – 1 - 2 - 4 – Arrivée

Parcours 4: Flamme N°4  Départ – 1 – 2 – Porte 3 – 1 – 2 – Porte 3 – 1 - 2 - 4 – Arrivée





Avenant n°1 aux IC Interligue Alsacienne Micros Osiris du 11 au 12 Avril 2026

Les paragraphes suivants sont modifiés comme suit :

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.**

6.3 Aucun signal d'avertissement ne sera envoyé **le dernier jour de la régate après 16h30**

6.4 Un briefing coureur aura lieu **le samedi 11 avril 2026 à 13H30 au niveau au niveau du chapiteau**

Le Président du comité de course
Jean Marie VANDER TAELEM

Le Président du Jury
Baudouin DELAUNOIS

PO VDT

Affiché le / / à h. par